



227261 - Une chrétienne qui craint que son mariage avec un musulman soit interdite

question

Je suis une chrétienne mariée avec un musulman. Nous nous sommes mariés il y a plus de deux ans et avons un enfant. Je n'en continue pas moins à douter de la validité de notre mariage car j'ai lu dans la sourate 5 que la validité du mariage avec une femme issue des gens du Livre dépend de la chasteté de l'intéressée. Je suis désolée car, avant de rencontrer mon mari, j'avais un ami intime avec lequel j'ai eu un rapport sexuel. Au moment de notre mariage nous ne connaissions pas ladite condition. Comment juger notre cas? Je crains que mon mari ne commette un péché sans le savoir. En ce qui me concerne, j'attends de connaître la réponse à ma question. Quel est le statut de notre enfant? Sera-t-il châtié au cas où notre mariage ne serait pas valide? J'ai lu quelque part qu'il n'entrerait pas au paradis. J'ai encore trouvé un autre avis selon lequel aucune âme ne supporte le fardeau d'une autre âme. Quelle est la juste opinion?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, avant de répondre à votre question, nous espérons que vos sentiments sincères envers votre mari et votre enfant seront une source de lumière qui jaillira sur votre raison et votre âme pour vous pousser à réfléchir davantage sur votre présent et votre avenir et sur ce qu'Allah, le Puissant et Majestueux veut de vous dans votre vie et après votre mort.

L'homme est toujours confronté à la perplexité et au questionnement. Il est toujours en état d'alerte et ressent que le destin que lui cachent les jours et les nuits qui se succèdent ainsi que ce qui l'attend dans sa tombe représente le plus grand facteur qui le pousse à chercher le bonheur et le salut dans l'au-delà.



L'affaire est aisée avec la permission d'Allah. Il suffit de croire fermement qu'Allah nous a créé et décidé de nous faire vivre la présente vie. Allah est avec nous et connaît nos conditions (d'existence). Il est unique et n'a ni associé, ni père ni enfant.

Tous les prophètes et messagers, depuis notre père Adam jusqu'à notre seigneur Muhammad (Bénédictio et salut soient sur eux tous) constituent une expression de la miséricorde divine envers l'humanité tout entière. Allah les a envoyés pour guider les gens vers leur Créateur et pour leur indiquer la voie du retour vers le paradis dont leur père, Adam (psl) avait été expulsé après qu'il eu mangé de l'arbre.

C'était le commencement de la voie d'une épreuve infligée à tous les hommes sur la terre. Allah le Puissant et Majestueux envoya alors les messagers et les prophètes pour guider les gens vers le chemin du retour vers les paradis et pour éviter que les démons ne les dévient pour les engager dans le chemin de la perdition.

Nous ne vous cachons point notre étonnement de l'attitude de tous ceux qui croient au Jésus fils de Marie (Bénédictio et salut soient sur lui) comme prophète et messager envoyé par le Maître des univers mais ne croient pas à son frère , Muhammad (Bénédictio et salut soient sur lui). Nous pouvons difficilement comprendre la logique qui permet d'aboutir à un tel résultat.

Qu'est ce que Jésus aurait fait pour se distinguer et que Muhammad (Bénédictio et salut soient sur lui) n'aurait pas fait?! Quelles sont les différences claires qui poussent des gens intelligents comme vous, des gens aux cœurs sensibles remplis de désir et de crainte du châtime divin à persister à cultiver cette discrimination entre les messagers et les prophètes?

Ne sont-ils pas tous des frères dont les uns confirment les messages des autres de sorte que le précédent annonce la venue du suivant comme une bonne nouvelle? Leurs croyances ne sont elles pas identiques puisqu'elles indiquent Allah, l'Un et unique? Leurs législations ne se ressemblent elles pas au point d'inclure une loi permettant le mariage entre le musulman et les gens du Livre!

Quel rapprochement cherchiez vous mieux que de voir votre mari et votre enfants musulmans donc croyant à Jésus (psl) en tant que messager humain tout en adhérant au message de



Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui)?

Pourquoi la curiosité ne vous pousserait elle pas à échanger avec votre belle famille sur ce qu'elle a de mieux en croyant à Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) en tant que prophète et messenger pour découvrir ses enseignements que le Christ viendra appliquer et prêcher à la fin des temps? La communauté de notre Prophète, Muhammad, (Bénédiction et salut soient sur lui) commence par Muhammad et se termine par le Christ (psl) qui descendra à la fin des temps. Un chrétien dont le cœur a été éclairé par la lumière de Muhammad a bien dit: **J'ai gagné Muhammad sans avoir perdu le Christ.**

Nous voulons que vous réalisiez ce gain car nous ne vous demandons pas de mécroire au Christ (psl) mais nous vous demandons de croire à tous les prophètes et messagers depuis Adam en passant par Noé , Ibrahim, Moïse et Jésus (Bénédiction et salut soient sur eux tous.)

C'est ainsi que nous retrouverons tous dans le parti des messagers et prophètes auprès de notre Maître et aurons le bonheur ici-bas et dans nos tombes et les rejoindrons au paradis dans l'au-delà.

Ô esclave d'Allah! Comme si cela ne suffisait pas, le noble prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a apporté la bonne nouvelle selon laquelle ceux , comme vous , qui auront cru à leur prophète antérieur à l'islam avant de se convertir à l'islam, auront remporté deux récompenses non une seule. A ce propos, le Prophète de l'islam, Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Trois recevront une double récompense divine; un homme issu des gens du Livre qui a cru en son prophète et a vécu jusqu'à l'avènement du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et cru en lui et l'a suivi; celui-là sera récompensé deux fois, etc.** (Rapporté par Mouslim, 219). Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [6389](#).

Ce qui est dangereux et présenté par le saint Coran comme une mécréance par rapport à tous les prophète, c'est de croire aux uns sans croire aux autres comme le Très-haut le dit: **Dites: Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on a fait descendre vers Abraham et Ismaël et Isaac et Jacob et les Tribus, et en ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, et en ce qui a**



été donné aux prophètes, venant de leur Seigneur: nous ne faisons aucune distinction entre eux.
Et à Lui nous sommes Soumis.

Deuxièmement, quant à la réponse à votre question relative au mariage, ne vous en inquiétez pas. Votre mariage est valide parce que confirme à la loi musulmane. Car la condition portant sur le fait pour l'épouse, musulmane ou non, de s'être abstenue de l'adultère signifie que la femme, une fois mariée, ne persiste pas à continuer d'entretenir des relations adultérines. Le fait de l'avoir commise dans le passé avant de s'en éloigner pour devenir chaste, n'empêche pas le musulman de pouvoir l'épouser. En effet, l'islam ne se focalise pas sur le faux pas du passé dont l'auteur s'est éloigné. Le mariage conclu est d'autant plus valide que le mari n'était pas au courant du passé de son épouse. Elle n'est pas tenue de le lui révéler. La rupture de la relation prohibée ouvre une nouvelle page dans sa vie et fait espérer que le mari aura la plus grande chance de l'influencer en lui apprenant les raisons du repentir, de l'attachement au Créateur Puissant et Majestueux, du rapprochement à Allah à travers des pratiques cultuelles quotidiennes, des dhikr, de la bienfaisance envers les faibles, du soutien au profit des victimes d'injustice et de la diffusion du bien sur terre.

C'est alors que l'épouse se rendra compte de la gravité de son éloignement d'Allah dans le passé et son besoin de l'amour d'Allah Très-haut et de la voie droite tracée par tous les prophètes, la voie de l'islam à propos de laquelle Allah le Puissant et Majestueux dit: **Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà parmi les perdants.** (Coran, 3:85).

Quant à votre question concernant votre enfant., elle ne se justifie plus quand on sait que le mariage est valide. Si vous voulez en savoir davantage à propos d'un enfant né de relations interdites, référez vous à la fatwa n° 21818.

Si vous réussissez à vous sauver et à racheter de manière à éviter l'enfer en vous convertissant à l'islam, vous n'aurez plus à vous poser de telles questions et n'éprouverez plus ni tristesse ni peur. A ce propos, Allah le Puissant et Majestueux dit: **Nous dûmes: "Descendez d'ici, vous tous! Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui (le) suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés".** Et ceux qui ne croient pas (à nos messagers) et traitent de mensonge Nos



révélations, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement.» (Coran, 2:38-39). Le Puissant et Majestueux dit encore: Ô enfants d'Adam! Si des messagers (choisis) parmi vous viennent pour vous exposer Mes signes, alors ceux qui acquièrent la piété et se réforment, n'auront aucune crainte et ne seront point affligés. Et ceux qui traitent de mensonges Nos signes et s'en écartent avec orgueil, sont les gens du Feu et ils y demeureront éternellement. (Coran,7:35-36).

Allah le sait mieux.